

	<b>Commission RPI/ACM</b>	Page 1 sur 3
	<b>Compte rendu de la réunion du 30/04/2021</b> <b>Objet de la réunion : Réunion technique avec association PEP10</b>	<b>Rapporteur :</b> <b>C. HENRION</b>

Convoqués :	Maires Bouranton/ Laubressel / Thennelières + 2 Adjoints
Présents :	M. VOLHUER / R. THIENOT / C DUXIN/ C HENRION / C MALARMEY / M FRANCOIS / C DOLL/ N DEVIVIERS / F SAVARY
Absents excusés :	Mairie de Thennelières
Diffusion :	3 mairies + membres commission

### **Objet de la réunion :**

1<sup>ère</sup> réunion technique avec l'association Les PEP10 pour faire un bilan depuis janvier 2021.

### **Effectifs :**

Selon les tableaux de bord fournis par les Pep10 les effectifs des enfants fréquentant l'ACM depuis janvier 2021 sont les suivants

#### Périscolaire le matin :

- Maternelle : moyenne de 16 enfants
- Élémentaire : moyenne 16 enfants

#### Périscolaire le soir :

- Maternelle : moyenne de 13 enfants
- Élémentaire : moyenne 12 enfants

#### Restauration

- Maternelle : moyenne de 27 enfants
  - Élémentaire : moyenne 48 enfants
- Soit une moyenne journalière de 75 enfants

Au regard de ces chiffres sur la fréquentation de la cantine, le taux d'encadrement impose la présence de 7 agents soit 4 pour les élémentaires et 3 pour les maternelles. Sureffectif certains jours sur ce créneau de midi.

#### Mercredi

- Fréquentation matin : moyenne de 15 enfants
- Fréquentation après-midi : moyenne de 12 enfants
- Restauration : moyenne de 15 enfants

	<b>Commission RPI/ACM</b>	Page 2 sur 3
	<b>Compte rendu de la réunion du 30/04/2021</b> <b>Objet de la réunion : Réunion technique avec association PEP10</b>	<b>Rapporteur :</b> <b>C. HENRION</b>

### Résultats financiers :

Au 30 avril 2021 le résultat comptable montre un déficit d'environ 7800 €  
Ceci s'explique par la masse salariale qui est en augmentation car les heures sont maintenant payées selon le barème de la convention de l'animation.  
De nombreuses heures de ménage doivent être réglées selon ce même barème.  
Les Pep10 vont rechercher des subventions et étudier au mieux les plannings pour la rentrée scolaire 2021/2022.  
Signature du plan mercredi en cours avec les mairies ce qui permettra d'alléger le taux d'encadrement du mercredi et de récupérer une petite subvention CAF. Le projet éducatif des écoles est réclamé auprès des enseignants et est indispensable pour accompagner le dossier auprès de la CAF. Le dossier sera déposé lorsqu'il sera complet.

### Points RH :

- 2 arrêts maladie ont été enregistrés
- Hélène MAHI du 25 au 26/03/21
  - Audrey BRUY du 22 au 24/03/21

Les agents ont été formés pour la mise en place du logiciel de gestion des inscriptions. Les heures complémentaires générées par ces formations sont enregistrées dans un compteur temps. Tolérance de +10h/-10h  
Ce compteur devra être à zéro à la fin de la période d'annualisation ou les heures en compteur seront réglées.  
Toutes les heures complémentaires sont effectuées à la demande de l'association.

La directrice, Brigitte Choiselat sera en formation « Développer les compétences socio émotionnelles chez les enfants » le 03 juin 2021 et sera donc remplacée.

Mme Doll souligne le fait que Mme Hélène MAHI ne doit pas solliciter la mairie pour être intermédiaire pour les questions diverses.  
Aucune charge salariale pour retraite n'a été retenue pour Mme Mahi depuis janvier ce qui impose un rectificatif conséquent sur sa paie de mars.

Mme Doll fait remarquer que le poste de la directrice de l'ACM est déséquilibré par un temps administratif supérieur au temps passé avec les enfants.

Les mairies soulignent que les agents réclament leur contrat de travail signé et Mme Doll certifie que les contrats de travail signés par les Pep10 ont été remis à la directrice.

	<b>Commission RPI/ACM</b>	Page 3 sur 3
	<b>Compte rendu de la réunion du 30/04/2021</b> <b>Objet de la réunion : Réunion technique avec association PEP10</b>	<b>Rapporteur :</b> <b>C. HENRION</b>

### Questions diverses :

La mairie de Bouranton a pu échanger avec quelques agents avant la réunion et expose les points suivants :

- Repas agent : Il s'avère qu'à plusieurs reprises les agents n'ont pu se restaurer car aucun repas ne leur était réservé. Mme Doll certifie que des repas doivent être commandés pour les adultes et va vérifier ce point qui démontre un dysfonctionnement au niveau des commandes de repas.
- Problèmes rencontrés à bord du transport scolaire : Les mairies souhaitent que les problèmes observés avec les enfants à bord du bus soient traités par les maires. Brigitte Choiselat devra transmettre un rapport d'incident aux mairies qui se chargeront ensuite de voir les parents. Mme Doll approuve cette demande.
- Manque de matériel pédagogique : Les agents manquent de matériel pour la réalisation des activités. Les mairies questionnent les Pep10 qui répondent allouer un budget spécifique pour le matériel pédagogique. La directrice dispose d'une carte bancaire pour faire ce type d'achat. Cependant la directrice n'est pas allée retirer cette carte bancaire à la banque. Mme Doll se charge d'aller récupérer cette carte bancaire.
- Contrats pour année scolaire 2021/2022 : Les agents en CDD sont inquiets pour la reconduction ou non de leur contrat. A ce jour les Pep10 réfléchissent sur la réorganisation des services et ne sont pas en mesure de se prononcer. Les mairies souhaitent que l'association prenne position au plus vite afin que les agents puissent anticiper pour la rentrée prochaine.
- Remplacements en cas d'absence : Les agents ont rapporté à la mairie que les absences ne sont pas systématiquement remplacées. Selon les directives de Brigitte Choiselat, les personnes doivent contacter directement les Pep10 pour prévenir de leur absence. Mme Doll ou Mme Deviviers contactent ensuite la directrice afin de s'assurer que le nombre d'enfant inscrits nécessite un remplacement. Durant les dernières absences, Mme Deviviers est venue sur site pour assurer le remplacement durant un périscolaire matin. Le taux d'encadrement ne nécessitait pas de remplacement sur les autres périodes.

Au vu de toutes ces remarques, les mairies insistent sur le fait qu'une visite sur site est indispensable et urgente afin de rencontrer les agents, de répondre à leurs inquiétudes et vérifier les éventuels dysfonctionnements. Mmes Doll et Deviviers prévoient une visite le 10/05.